Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CAP EMPLOI TARN
Handicap, recrutement & maintien

Campagne 2024

# RECENSEMENT APPRENTISSAGE 2024

Collectivités et établissements publics

1ER FEVRIER 2024

# LES INTERVENANTS

**Christine KHALKHAL**
**Coordinatrice apprentissage**
apprentissage-occitanie@cnfpt.fr

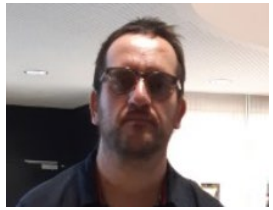

**Guillaume PORTALIER**
**Développeur apprentissage**
g.portalier@capemploi81.com

**Nadia NADI**
**Chargé du maintien dans l'emploi & handicap**
handicap@cdg81.fr

**Karima DEHILI**
**Chargée de l'emploi & des données sociales**
emploi@cdg81.fr

# SOMMAIRE

LES MODALITES DU DISPOSITIF APPRENTISSAGE

L'APPRENTISSAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION PAR LE CNFPT

TEMPS D'ECHANGES : A VOS QUESTIONS !

# FOCUS

## LES MODALITES DU DISPOSITIF APPRENTISSAGE

Karima DEHILI

# RAPPEL DES MODALITES

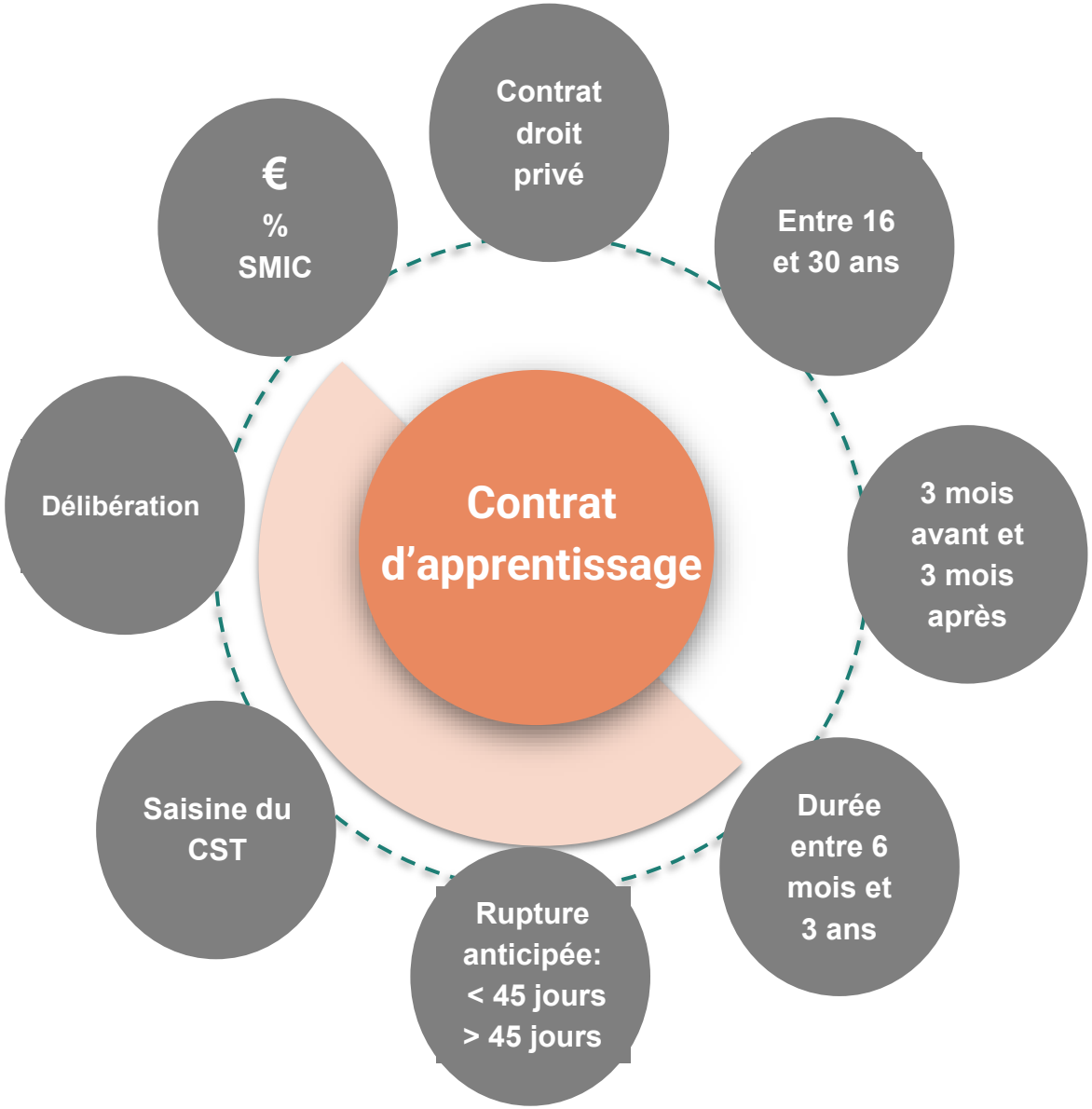

# REMUNERATION DES APPRENTIS

| Situation | 16 à 17 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et plus |
|---|---|---|---|---|
| 1ère année | 27% du Smic, soit **477,07 €** | 43% du Smic, soit **759,77 €** | Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit **936,47 €** et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. | 100% du Smic<br>Salaire le + élevé entre le *Smic* (**1 766,92 €**) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. |
| 2ème année | 39% du Smic, soit **689,10 €** | 51% du Smic, soit **901,13 €** | Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit **1 077,82 €** et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. | 100% du Smic<br>Salaire le + élevé entre le *Smic* (**1 766,92 €**) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. |
| 3ème année | 55% du Smic, soit **971,80 €** | 67% du Smic, soit **1 183,83 €** | Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit**1 378,20 €** et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. | 100% du Smic<br>Salaire le + élevé entre le *Smic* (**1 766,92 €**) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage. |

# COMMENT RECRUTER UN APPRENTI.E?

## RECRUTER L'APPRENTI.E

-Définir le profil, rechercher le/la candidat·e ;

- Identifier le/la maître d'apprentissage ;

- Inscrire l'apprenti·e en CFA;

- Monter le dossier administratif et signer le Cerfa FA 13.

**L'APPRENTI(E)**

**Nom de naissance de l'apprenti(e) :**

**Nom d'usage :**

**Le premier prénom de l'apprenti(e)** selon l'état civil :

NIR de l'apprenti(e) :

**Adresse de l'apprenti(e) :**

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

@

**Représentant légal** *(à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)*

Nom de naissance et prénom :

**Adresse du représentant légal :**

Date de naissance :

Sexe : ☐ M ☐ F

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité : Régime social :

Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau : ☐ oui ☐ non

Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☐ non

Situation avant ce contrat :

Dernier diplôme ou titre préparé :

Dernière classe / année suivie :

# COMMENT RECRUTER UN APPRENTI?

## LA SUITE DU RECRUTEMENT ET DESIGNATION DU MAITRE D'APPRENTISSAGE

- Organiser la visite médicale;

- Transmettre le contrat à la DREETS;

- Réaliser la DPAE dans les 8 jours qui précèdent celle-ci

- Identifier le/la maitre d'apprentissage ;

- S'assurer de contribuer à l'acquisition des compétences ;

**Pas + de 2 apprentis par maître d'apprentissage**

# POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI?

## LES AVANTAGES

- Anticiper les départs à la retraite ;

- Valoriser l'expérience d'un agent en confiant la mission de maître d'apprentissage ;

- Participer aux actions publiques d'aide à l'insertion professionnelle.

- Faciliter l'intégration des jeunes dans la FPT après une période test pour l'employeur;

- Satisfaire à son OETH si apprenti TH;

- Valoriser sa marque employeur.

# FOCUS

## L'APPRENTISSAGE

Nadia NADI

Guillaume PORTALIER

Le nouveau guide « apprentissage handicap »

# LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

**Les bénéficiaires** :

- L'apprenti(e) en situation de handicap doit être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) : ce sont les personnes mentionnées à l'Article L5212-13 du code du travail (RQTH, pension d'invalidité, AAH…)

- Est également éligible : un(e) apprenti(e) qui n'a pas encore de titre RQTH mais en mesure de justifier d'un dépôt de dossier et provenant d'une structure scolaire spécialisée type IME, ITEP, du milieu protégé (ESAT), ou pour lequel la famille percevait une allocation enfant handicapé (AEEH).

# LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

**L'accueil d'apprenti(e)s handicapé(e)s est également, pour les collectivités territoriales intéressant à plusieurs titres** :

- l'apprenti(e) est exclu de l'effectif pour le calcul du taux de 6 % mais il est comptabilisé, au même titre que les autres agents handicapés de l'employeur, comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi. Exemple : si une collectivité emploie 40 agents dont 2 contrats d'apprentissage handicapés, le quota de 6% est calculé sur la base d'un effectif de 38 agents.

- Il est par ailleurs comptabilisé, au même titre que les autres travailleurs handicapés de la collectivité, comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans la déclaration annuelle auprès du FIPFHP.

- Pas de limite d'âge maximale pour recruter sous contrat d'apprentissage une personne handicapée.

- La durée du contrat peut être diminuée à 6 mois ou allongée jusqu'à 4 ans.

# LE RECRUTEMENT D' UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

- La durée du contrat peut être diminuée à 6 mois ou allongée jusqu'à 4 ans

- L'aménagement de la formation pour les apprentis handicapés. En cas de difficultés liées au handicap, des aménagements peuvent être mis en œuvre :

- organisation de la formation permettant de bénéficier d'un soutien adapté ;
- aménagements pédagogiques ou mise en place d'enseignements à distance sur autorisation si besoin;
- aménagement des examens : l'apprenti(e) handicapé(e) peut bénéficier d'un tiers temps supplémentaire, de matériels adaptés, de l'assistance d'un secrétariat ou d'un agencement spécifique de salles.

- L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap via l'apprentissage constitue une des priorités du FIPHFP. Des aides financières et des dispositifs sont proposés.

# LES PRINCIPALES AIDES DU FIPHFP

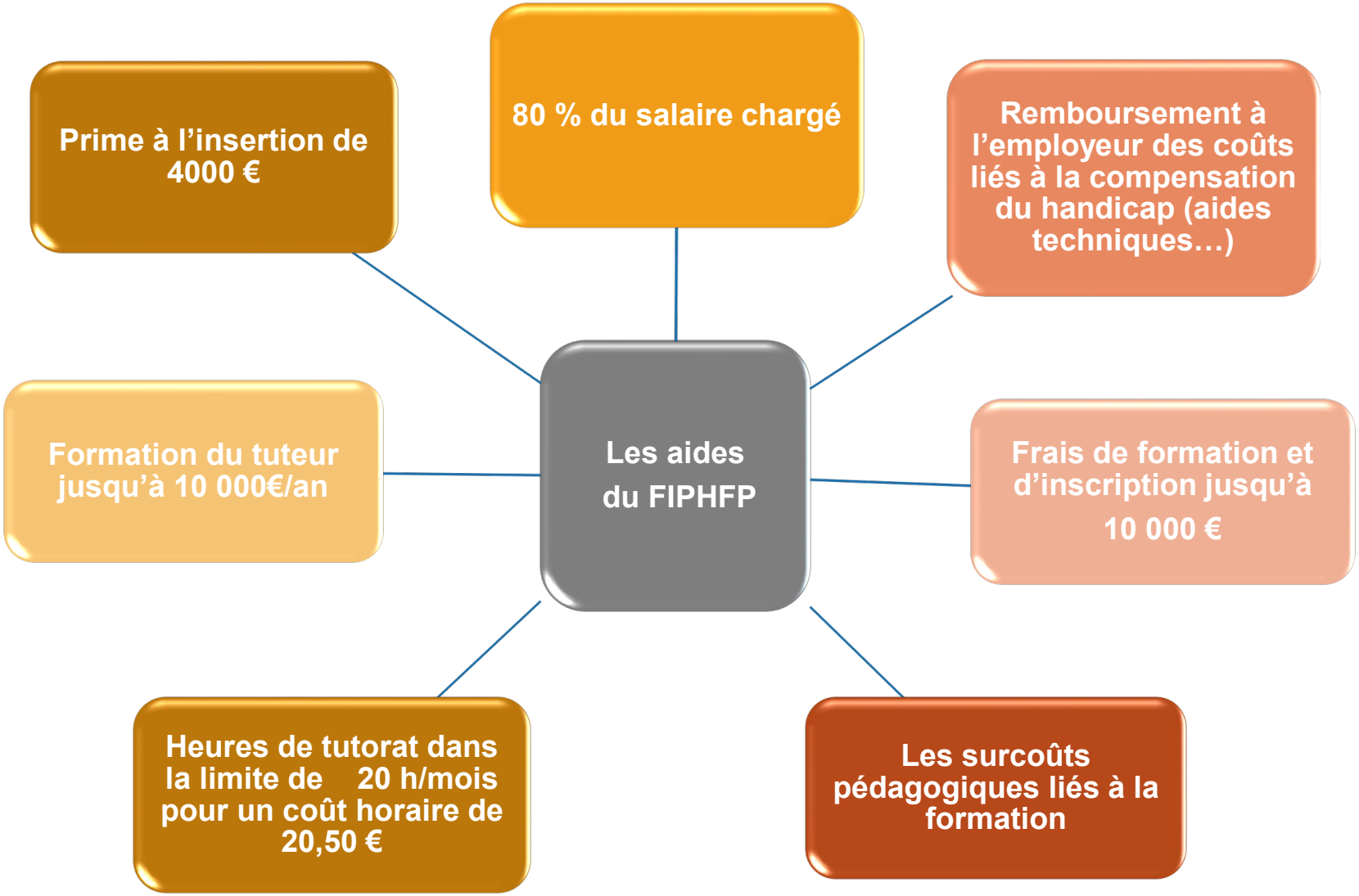

# EXPERIMENTATION DE LA TITULARISATION DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP (loi du 06 août 2019)

Pour une durée de 6 ans, à compter du 7 août 2019 et jusqu'au 06 août 2025, les personnes peuvent être titularisées, à l'issue d'un contrat d'apprentissage, dans le cadre d'emplois correspondant à l'emploi qu'elles occupaient.

# FOCUS

## LES CONDITIONS FINANCIERES

Christine KHALKHAL

Campagne 2024

# LE RECENSEMENT DES INTENTIONS

**Comment procéder au recensement des intentions de recrutement d'apprentis ?**

En se connectant depuis IEL sur la plateforme apprentissage **du 22 janvier au 22 mars 2024.**

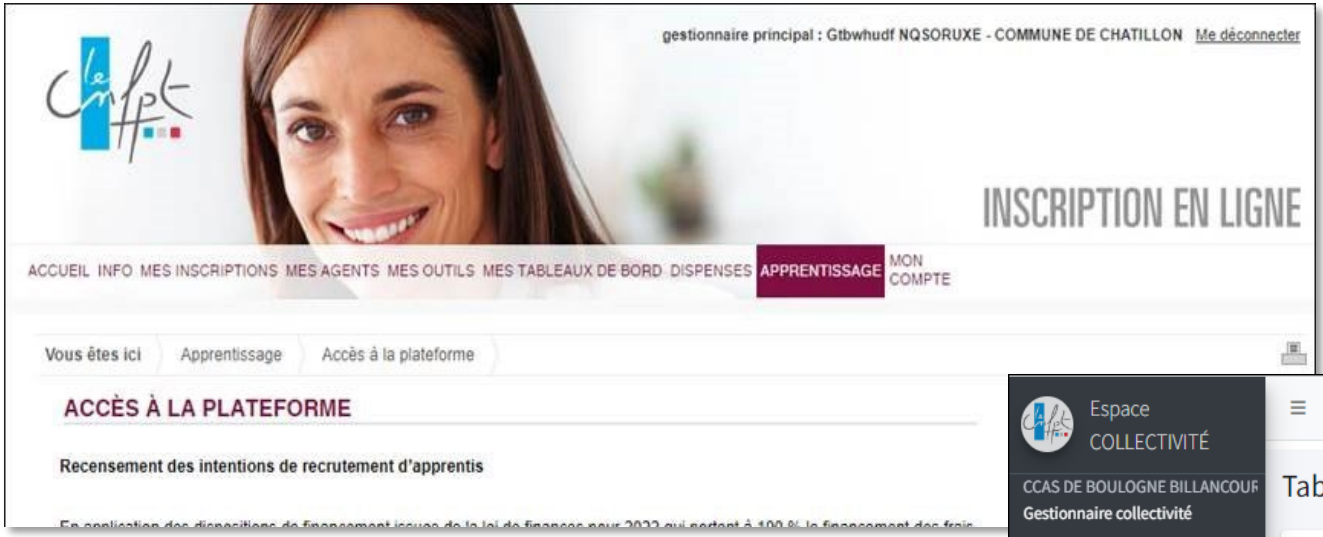


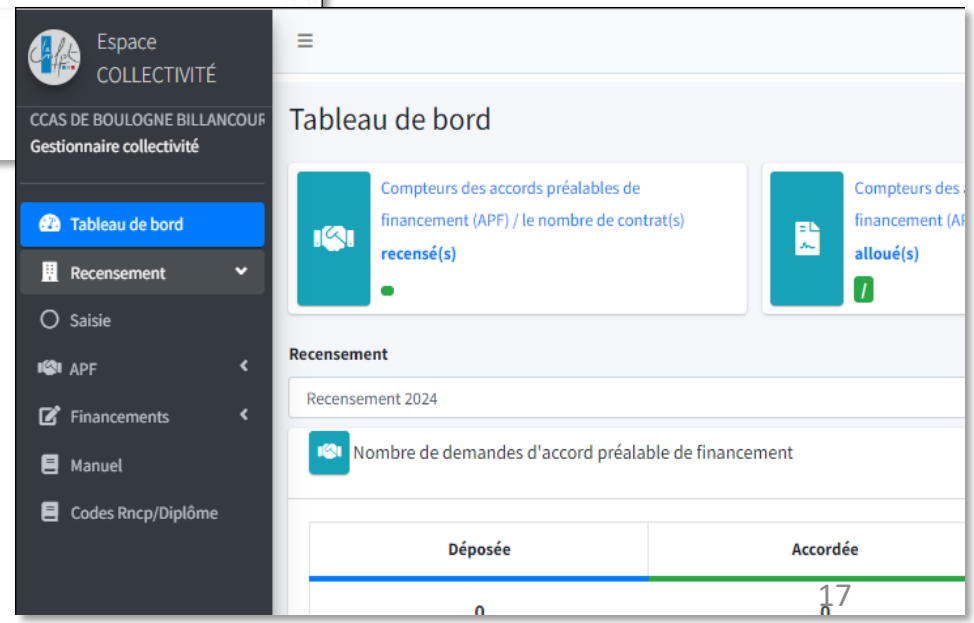

# LES CRITERES DE FINANCEMENTS

ce qui change

## CRITÈRES DE FINANCEMENT

| 1 | 2 |
|---|---|
| **Participation au recensement** | **Métiers en tension et diplômes associés** |
| **Pas de dérogation** | ***Liste arrêtée conjointement avec les représentants des employeurs territoriaux***<br>**44 métiers en tension**<br>**837 diplômes rattachés** |

# LE RYTHME DES PAIMENTS

ce qui change

## Massification des paiements:

**Vers un nouveau rythme des paiement à compter du 1er janvier 2024**

**Le décret n° 2023-1153 du 8 décembre 2023**
versement par état liquidatif des échéances prévues par l'accord de prise en charge, à l'exception expresse de la facture de solde dont l'obligation est maintenue.

Les paiements sans facturation intermédiaire,seront trimestriels.

# LES ETAPES DU FINANCEMENTS

## Processus de financement des frais de formation des apprentis

1. **Recensement des besoins par la collectivité**

   Via IEL **du 22 janvier au 22 mars 2024**

2. **Allocation des financements par le CNFPT (Avril)**

3. **Demande d'accord préalable de financement (APF) par la collectivité**

   A saisir pour chaque demande sur IEL

4. **Signatures**

   **CONTRAT D'APPRENTISSAGE** entre l'apprenti et l'employeur

   **CONVENTION** incluant le numéro APF entre l'organisme de formation et l'employeur

5. **Enregistrement du contrat auprès de la DREETS (avec la convention)**

   Sur la plateforme CELIA

6. **Demande de Financement par l'organisme de formation**

   Saisie sur la plateforme dédiée
   Numéro APF obligatoire

7. **Accord de prise en charge délivré par le CNFPT**

# LES SITES UTILES

La fiche technique de recensement 2024

Le référentiel des métiers en tension et diplômes associés

Contact: apprentissage-occitanie@cnfpt.fr

# TEMPS D'ECHANGE

A VOS QUESTIONS ?!

# MERCI

## POUR VOTRE ATTENTION

Karima DEHILI

Nadia NADI

Christine KHALKHAL

Guillaume PORTALIER

CAP EMPLOI TARN
Handicap, recrutement & maintien

Centre de gestion de la F.P.T. du Tarn
188 rue de Jarlard 81000 Albi | 05 63 60 16 50 | cdg81@cdg81.fr